

L'aéroport de Beauvais est le seul aéroport de France, avec celui d'Orly (*dont le trafic est dix fois supérieur*), à voir ses activités de nuit interdites pour le confort des riverains. Du coup, les vols à l'aéroport de Beauvais risquent d'être annulés ou déroutés en fin de rotation (*c'est-à-dire la nuit*), s'ils prennent trop de retard. L'aéroport de Beauvais est équipé de plus de 100 lits de camp, et plus de 200 couvertures, pour assister les passagers quand les hôtels de Beauvais sont au complet, et quand il n'y a plus de transports pour repartir vers d'autres destinations.

L'aéroport de Beauvais Tillé au cœur d'une démarche environnementale

1/ LE PLAN ENVIRONNEMENTAL DU SYNDICAT MIXTE

Depuis mars 2007, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais – Tillé (*SMABT*) est le nouveau propriétaire de la plateforme aéroportuaire. Le SMABT est composé des collectivités locales (*Conseil régional de Picardie, Conseil général de l'Oise et Communauté d'agglomération du Beauvaisis*).

A l'issue d'un appel d'offre qui s'est déroulé au second semestre 2007, le SMABT a délégué à compter du 1er juin 2008 la gestion et l'exploitation de l'aéroport à la SAGEB, société détenue à 51% par la CCI de l'Oise et à 49% par Veolia Transport, et ce pour une durée de 15 ans.

L'annexe 12 de la Délégation de Service Public (DSP) présente le Plan Environnemental défini par le SMABT, et que la SAGEB doit mettre en oeuvre en 3 ans, c'est à dire d'ici juin 2011.

2/ LE NUMÉRO VERT

La SAGEB, gestionnaire de l'aéroport de Beauvais, met à la disposition des riverains un numéro vert gratuit, le **0800 800 860** pour leur apporter une réponse à leurs plaintes concernant les nuisances sonores et les trajectoires des avions. Pour 2009, 223 plaintes ont été instruites et ont fait l'objet de réponses précises aux riverains.

Lire le bilan 2009.

Depuis le 1er janvier 2010, ces plaintes sont étudiées et traitées par Melle Marie-Laure LUROIS, Chargée de mission auprès du Directeur Environnement de l'aéroport. Marie-Laure LUROIS bénéficie de l'expertise et de l'expérience acquise depuis 2003 dans cette fonction par Jean-Jacques AUGUET MANCINI, Commandant de bord dans une grande compagnie aérienne, et qui continue à intervenir pour l'aéroport comme Conseiller Aéronautique.

Vous pouvez également nous faire part de vos plaintes par courriel à l'adresse suivante : numero.vert@aeroportbeauvais.com

3/ LE COUVRE FEU

L'aéroport de Beauvais est le seul aéroport de France, avec celui d'ORLY, dont le trafic est 20 fois supérieur, à voir ses activités de nuit interdites pour le confort des riverains.

C'est ainsi qu'u *arrêté* du Ministre des Transports du 25 avril 2002 a **instauré un couvre feu** : interdisant tout mouvement de minuit à 5 heures du matin à dater du 1er juillet 2002 interdisant tout mouvement des avions les plus bruyants du chapitre III de 22 heures à minuit et de 5 à 7 heures du matin, à dater du 1er avril 2003 *Le tableau* fait le point des infractions constatées depuis 2002. Les amendes prononcées sont consultables sur le site de l'Autorité de contrôle des nuisances de *l'ACNUSA*

4/ LA DISPARITION DE LA PART DES AVIONS BRUYANTS DANS LE TRAFIC DE L'AÉROPORT

De 2000 à 2008, le pourcentage d'avions bruyants du chapitre III est passé de 90% à 0,03% du total des mouvements réguliers pour tomber à 0 en 2009. D'ailleurs, l'aéroport de Beauvais est certainement celui en Europe qui est fréquenté par la flotte d'aéronef la plus moderne qui soit, avec des Airbus A320-200 et des Boeing 737-800 d'une moyenne d'âge d'environ 2 ans.

Dans le même temps (*entre 2000 et 2008*), l'emport moyen par mouvement est passé de 86 à 140 passagers, permettant de limiter la croissance des mouvements annuels, générateurs de nuisances, par rapport à celle du nombre de passagers, générateurs d'emplois et d'activité économique pour le Beauvaisis.

L'installation de "winglets" sur les Boeing 737-800 de la compagnie Ryanair a apporté des améliorations sur le bruit et la pollution par rapport aux anciennes données publiées. *Voici un document* résumant les améliorations apportés par ceux ci.

5/ LA MESURE DE BRUIT ET LE SUIVI DES TRAJECTOIRES DES AÉRONEFS

La première campagne de mesure de bruit aux alentours de l'aéroport, réalisée par le cabinet indépendant ACCOUCITE, date de 2002. Celle-ci a été actualisée en 2004 par la DGAC. En 2009, la SAGEB, exploitant de l'aéroport a investi plus de 500.000 € dans un système de mesure de bruit et de suivi des trajectoires des avions.

Le réseau actuel est composé de 5 stations de mesure fixes implantées aux points stratégiques de passage des avions (*axes de piste et encadrement latéral de l'aéroport*). Les stations fixes (*Laversines, Plouy, Tillé, Troissereux, Beauvais - Cité des Fleurs*) fonctionnent en continu, 24 heures sur 24. Bien entendu, dans l'avenir, d'autres stations pourront venir enrichir le système de mesure du bruit.

La station mobile (*basée par défaut à Nivillers*) permet d'effectuer des études spécifiques de l'aéroport et des campagnes de mesure à durée restreinte d'environ un mois, à la demande des communes riveraines. Des campagnes de mesures ont déjà été effectuées ou programmées à Fouquenies, au Fay-Saint-Quentin et dans le Nord du village de Laversines.

L'installation d'un système de mesure du bruit et de suivi des trajectoires des avions représente un progrès décisif en matière d'information objective sur le bruit aéronautique. Il est désormais possible d'avoir une « photographie » sonore et visuelle de chaque avion survolant notre territoire, de pouvoir répondre avec certitude à toute demande ou plainte des riverains.

Sur demande, ces systèmes peuvent faire le lien entre les trajectoires, l'identification de l'avion et le bruit enregistré et diffuser le résultat sur des postes de consultation. Seront consultables toutes les données "*physiques*" du vol d'un avion : le type d'aéronef et son immatriculation, la compagnie, son niveau de bruit, son positionnement, sa vitesse, son altitude, son heure de passage, les conditions météo au moment de son envol ou de son atterrissage, etc.

Les stations détectent tous les événements sonores au cours d'une journée y compris les voitures, les aboiements de chiens, les klaxons... Dès qu'un bruit commence à augmenter régulièrement jusqu'à atteindre un certain seuil, elles l'identifient automatiquement comme un bruit d'avion.

En croisant les informations fournies par les stations de mesure du bruit avec celles issues des autres sources (*données radar notamment*), le programme informatique peut identifier avec certitude les avions dont le niveau de bruit ou la trajectoire sont inhabituels.

Toutes les données enregistrées par le logiciel informatique seront accessibles au public. Sur demande d'information ou sur plainte d'un riverain, il sera donc possible de reconstituer l'activité aéronautique sur une période donnée, d'effectuer des recherches sur le passage d'un avion particulier et de trouver les raisons qui ont éventuellement engendré quelque chose d'inhabituel en matière de bruit ou de trajectoire.

Les données enregistrées seront systématiquement archivées. Ces informations sont précieuses à plusieurs titres, car elles permettent :

de surveiller sur une longue période les procédures de vol et le bruit aéronautique, d'établir de nombreuses statistiques (*répartition des niveaux sonores par journées, par types d'avions, par compagnie aérienne, répartition des trajectoires, analyse de la nature et de la fréquence des plaintes, etc.*), d'éditer des bulletins d'informations réguliers.

6/ LA MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE

A l'initiative de l'aéroport, l'association ATMO PICARDIE, organisme paritaire et indépendant, a contrôlé en 2003 la qualité de l'air sur l'aéroport de Beauvais Tillé.

Les résultats de cette campagne.

En 2010, la SAGEB a investi plus de 100.000 € dans une station fixe de mesure de la qualité de l'air. La maintenance et les analyses sont réalisées depuis le 5 août 2010 par ATMO PICARDIE pour un coût annuel de 20.000 €.

Les résultats de la qualité de l'air de la station fixe de l'aéroport de Beauvais sont accessibles au public sur le site internet *d'ATM*

7/ LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT DU 21 JANVIER 2005

L'aéroport a pris l'initiative d'engager, avec les Autorités administratives (Préfecture et DGAC entre autres), les Maires des Communes de proximité et les Associations de Riverains une réflexion de long terme aboutissant à une série d'engagements environnementaux contenus dans une Charte de l'Environnement qui a été signée en Préfecture le 21 janvier 2005 par les différentes parties *la charte*

8/ LE PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

Plan d'Exposition au Bruit (PEB) : Il a été approuvé par arrêté du 26 juin 2012. La limite de la zone B a été fixée à Lden 62, celle de la zone C à Lden 56.

Plan de Gêne Sonore (PGS) : L'arrêté préfectoral du 28 décembre 2011 a porté approbation du PGS de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Les zones du PGS se définissent ainsi :

La zone I située à l'intérieur de la courbe Lden 70 ;

La zone II contenue entre la courbe Lden 70 et la courbe Lden 65 ;

La zone III contenue entre la courbe Lden 65 et la courbe Lden 55 ;

Il concerne environ 435 habitations pour une population estimée entre 900 et 1300 personnes.

CONTACT :

SERVICE ENVIRONNEMENT

Pour des questions relatives aux nuisances sonores :

Marie-Laure LUROIS au répondeur n° Vert 0800 800 860 0

numero.vert@aeroportbeauvais.com

service.environnement@aeroportbeauvais.com

Téléchargez ce document PDF qui sous forme de questions/réponses fait le tour des connaissances essentielles